



GREEN EUROPEAN
FOUNDATION



HEINRICH BÖLL STIFTUNG
UNION EUROPÉENNE

Mettre un terme à l'économie de pouvoir, rétablir l'économie de marché

À propos de l'auteur :

Gerhard Schick est un économiste et politicien allemand. Schick adhère au parti Alliance 90/Les verts depuis 1996 et a été élu membre du parlement allemand, le Bundestag, en 2005. Depuis 2013, il est le vice-président de la commission des finances du Bundestag. En outre, il est membre de l'organe parlementaire en charge du contrôle des marchés financiers depuis 2008. Gerhard Schick détient un doctorat en finance de l'Université de Fribourg (Allemagne).

Le texte original a été publié sous le titre « Machtwirtschaft Nein Danke! Für eine Wirtschaft die uns allen dient » (Économie de pouvoir, non merci ! Pour une économie qui nous rend service à tous) chez Campus Verlag (Francfort, 2014).

Publié par la Green European Foundation grâce au soutien financier du Parlement européen en décembre 2015.

La Green European Foundation (GEF – La Fondation verte européenne) est une fondation politique européenne dont la mission est d'animer le débat au sein de la sphère européenne et d'encourager les citoyens à s'impliquer davantage dans la politique européenne. La GEF nourrit les débats sur les politiques et les stratégies européennes parmi les Verts mais aussi au-delà de leur famille politique. Cette fondation se veut un laboratoire d'idées nouvelles ; elle propose une éducation politique transnationale et se présente également comme une plateforme de coopération et d'échanges au niveau européen.

www.gef.eu

Coordination : Fiona Costello et Carlotta Weber

Traduction : Anne-Catherine Reynolds

Production : Micheline Gutman

Table des matières

1	Résumé	4
2	Notre économie de pouvoir	5
2.1	Pouvoir économique concentré dans différents domaines	5
2.1.1	Tendances de concentration sur les marchés financiers	5
2.1.2	Pouvoir sur nos données personnelles	6
2.1.3	Aux sources de notre richesse	8
2.1.4	Le pouvoir des géants de l'agroalimentaire	9
2.2	Le réseau mondial des multinationales	10
2.3	Une économie de pouvoir à nos dépens	12
3	Et ça n'est pas tout	13
3.1	Législation antitrust	13
3.2	Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement	14
4	Que peut-on faire ?	16
4.1	Structures concurrentielles dans les divers secteurs	16
4.2	Règles intersectorielles	18
4.3	Le TTIP – pas de cette façon !	20
5	Une Europe progressiste afin de faire reculer le pouvoir des grandes entreprises	20

1. Résumé

L'écosystème de l'économie a basculé au cours des dernières années. L'image d'une économie de marché prédomine encore dans nos esprits. Elle est enseignée dans les manuels scolaires et décrite dans les discours politiques. Dans une économie de marché, c'est la demande des clients qui détermine ce qui est produit, et la liberté de choix de ces derniers limite le pouvoir des entreprises. L'État fixe des règles et les met également en pratique afin que ne surviennent pas d'effets négatifs indésirables, que les marchés puissent somme toute fonctionner et n'échouent pas en raison d'asymétries d'information.

Mais cela représente-t-il encore la réalité ? Selon moi, cela n'est pas le cas. Les crises climatique, financière et de la répartition de ces dernières années ainsi que de nouvelles structures économiques nous le montrent très clairement : quelque chose va fondamentalement de travers. Notre économie ne nous est plus destinée, à nous individus. Les besoins des habitants du monde ne jouent presque plus aucun rôle. Ce qui compte, ce n'est plus l'individu, mais le pouvoir et l'argent. C'est pourquoi j'appelle cet ordre économique « économie de pouvoir ». Dans ce système économique, le contrôle sur la société est progressivement récupéré par un petit nombre de multinationales. Ce n'est plus la demande de la clientèle qui commande les entreprises, mais les entreprises qui commandent de plus en plus la demande de la clientèle. Ces dernières nous persuadent même d'acheter des produits qui ne présentent aucune des caractéristiques que nous souhaitons. Dans la concurrence que se livrent les grandes entreprises au sein de cette économie de pouvoir, la prestation au client est bien moins importante que le profit financier et le pouvoir économique.

Dans une économie au sein de laquelle un petit nombre de grands consortiums est aux commandes de l'offre, aucune marge n'est plus laissée à la diversité des produits. Les petites entreprises et les initiatives locales sont prises à la gorge. Juste quelques entreprises exclusivement axées sur le rendement empêchent le développement durable de tous.

Que pouvons-nous donc faire ? En tant qu'individus, nous ne sommes guère en mesure de nous opposer à cette tendance en nous tournant vers de plus petits fournisseurs.

Même si nous le voulions, nous ne pourrions à nous seuls pas vraiment faire face aux multinationales. Cependant, nous pouvons créer de nouvelles conditions favorisant l'économie de marché à l'échelon politique. Les grands consortiums ont bien entendu peur de la concurrence. S'il ne tenait qu'à eux, ils feraient constamment en sorte qu'elle reste limitée. Des règles nationales et une politique efficace en matière de compétitivité doivent ainsi faire en sorte qu'un changement ait lieu. Nous avons de nouveau besoin d'une vraie économie de marché afin de faire face aux conséquences négatives de l'économie de pouvoir.

L'Europe est le meilleur cadre pour cela. Pris isolément, les États membres sont trop petits et compte tenu du marché unique européen, ils ne sont absolument plus en mesure non plus d'agir d'égal à égal avec les multinationales. À l'échelon mondial, les interdépendances au niveau de la finance et de la production créent des systèmes et des imbrications que les États seuls ne peuvent plus résoudre. Si le cadre juridique reste national, tandis que les consortiums transnationaux agissent au-delà de toutes les frontières, les intérêts de nous autres citoyennes et citoyens se retrouvent à la traîne. Une souveraineté réelle dans les questions relatives à la politique économique ne peut être obtenue que si nous réussissons à mettre en œuvre des règles à l'échelle européenne contre l'économie de pouvoir.

Cela est également important pour des raisons écologiques : lorsque de grosses sociétés de capitaux, dont la principale préoccupation consiste à accroître la fortune des actionnaires, détiennent le pouvoir, les questions écologiques n'ont aucune chance d'être prises en considération. Au contraire, toute offensive destinée à instaurer des garde-fous écologiques dans l'économie échouera face à des lobbies tout-puissants. Toute tentative de gestion économique alternative par de petites entreprises régionales ou dans un esprit d'économie solidaire est rejetée. Les solutions écologiques innovantes ne pourront guère s'imposer si les décisions relatives à l'avenir du marché sont prises par les quelques directeurs des achats de grandes marques de commerce ou au niveau de plates-formes commerciales mondiales au pouvoir illimité. Le seul moyen de progresser vers une société écologique pour le bien-être de tous

est de rétablir une économie de marché au sein de laquelle l'État serait de nouveau en mesure de fixer des règles et où les innovations entrepreneuriales seraient récompensées. De même que les *progressistes* au tournant du siècle

aux États-Unis, nous avons besoin d'une concertation contre un système économique qui ne veille actuellement qu'au bien-être de quelques individus aux dépens de nombreux autres.

2 Notre économie de pouvoir

Nombreux sont ceux qui partent du principe que nous vivons évidemment dans une économie de marché. On s'imagine que les marchés se fondent sur une « intelligence collective ». Ils résument les décisions de centaines de milliers d'acteurs qui offrent, achètent et vendent différents produits ou services sans se coordonner les uns avec les autres. L'offre et la demande déterminent les prix et la production par le biais de l'agrégation d'une multitude d'informations.

La condition pour cela serait qu'aucun partenaire ne soit puissant au point de pouvoir dérober leur liberté de décision aux autres acteurs du marché. Dès lors qu'un petit nombre d'acteurs se concertent ou se retrouvent par ses propres moyens en mesure d'acquiescer des avantages aux dépens d'autres, cette représentation idéale est violée. Lorsque, par exemple, un nombre restreint de grandes entreprises exploite son pouvoir économique et peut imposer une orientation à la clientèle ainsi qu'à la concurrence, on ne peut plus parler d'économie de marché qui fonctionne. Dans un tel cas, tous les intérêts des acteurs économiques ne peuvent plus s'imposer dans un processus de libre échange, et seuls ceux des partenaires les plus forts sont pris en compte.

2.1 Pouvoir économique concentré dans différents domaines

La représentation idéale en théorie d'une pure économie de marché n'a presque jamais existé. Cela ne peut pas être la référence. Mais même si l'on considère que dans l'histoire de l'économie, il y a eu des phases présentant

une concentration variable de pouvoir, il est clair qu'il s'est formé au cours des dernières décennies un complexe de multinationales mondiales qui menace de plus en plus nos communautés démocratiques, l'efficacité de notre économie à satisfaire nos besoins, mais aussi et surtout la liberté individuelle. L'image de l'économie de marché telle qu'elle est présentée dans les discours publics correspond de moins en moins à la réalité, et les structures de l'économie de pouvoir deviennent de plus en plus claires. Laissez-moi vous citer quelques exemples.

2.1.1 Tendances de concentration sur les marchés financiers

De 1997 à la crise de 2009, les 25 plus grandes banques au monde ont presque doublé leur contribution au total du bilan des 1 000 principales banques mondiales, la faisant passer de 28 % à 44 %¹. Depuis, la concentration du marché s'est de nouveau accrue par le biais de nombreux rachats. Aux États-Unis, la part du bilan des trois banques les plus importantes est passée de 10 % en 1990 à près de 40 % en 2007². Dans l'Union européenne, les cinq principaux instituts bancaires ont également augmenté leur part de marché entre 2009 (43 %) et 2013 (48 %)³. Lors d'une interview, Josef Ackermann, l'ancien patron de la Deutsche Bank, a ainsi lui-même parlé de « structures oligopolitiques » sur le marché bancaire⁴. Dans ce contexte, les concentrations plus élevées du secteur bancaire ne vont pas de pair avec une amélioration de la productivité mais sont plutôt liées à des pertes d'efficacité⁵. Et pour la clientèle, l'absence de compétitivité signifie une

1 Voir Gischer, H., und Richter, T. (2011). « *Global Player* » im Bankenwesen: ökonomisch sinnvoll oder problembehaftet? Universität Magdeburg, Faculty of Economics and Management, p. 3, http://www.fww.ovgu.de/fww_media/femm/2011/2011_12.pdf (1.10.2013).

2 Haldane, Andrew und Robert May. (2011). « Systemic Risks in Banking Ecosystems », *Nature*, Vol. 269, pp. 351-355.

3 European Central Bank. (2013). *Banking Structures Report*. <http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/bankingstructuresreport201311en.pdf> (14.11.2014).

4 Riecke, T., Maisch, M., & Benders, R. (2010). Die Macht der Banken im Visier, dans: Handelsblatt Online, 8.4., <http://www.handelsblatt.com/unternehmen/banken/oligopole-strukturen-die-macht-der-banken-im-visier/3407126.html> (1.10.2013).

5 Fiorentino, E., & Herrmann, H. (2009). « Effizienz und Wettbewerb im deutschen Bankensektor », *Vierteljahrshefte zur Wirtschaftsforschung*, 78(1), pp. 114-126. Berger, A. N., & Hannan, T. H. (1998). « The Efficiency Cost of Market Power in the Banking Industry: A Test of the "Quiet Life" and Related Hypotheses ». *Review of Economics and Statistics*, 80(3), pp. 454-465.

augmentation des taux de crédit et une baisse des taux de dépôt. Le client perd sur tous les fronts, et la banque y gagne. La *Global Alliance for Banking on Values*, un réseau en plein développement composé de banques indépendantes durables, arrive à un résultat pareillement sans équivoque dans sa comparaison entre «banques durables» et grandes banques⁶. Le rendement des actifs, c'est-à-dire les gains effectués sur les capitaux propres et empruntés, est pour les premières bien plus élevé, tandis que les fluctuations sont moindres. Ce faisant, elles accordent également bien plus de crédits par rapport au total du bilan (soit 73 % contre 43 %).

Dans les marchés de grand volume tels que le domaine des produits financiers dérivés et des devises, le commerce n'est concentré qu'autour de quelques gros acteurs. Après que, dans le cadre de la crise bancaire, des produits financiers dérivés ont été rendus publics de façon détaillée pour la première fois, on a constaté en 2009 qu'aux États-Unis, plus de 80 % des risques inhérents aux produits dérivés revenaient à seulement cinq sociétés⁷. Cela est d'autant plus flagrant avec les contrats d'échange sur défaut de crédit, une sous-catégorie des produits financiers dérivés qui sert à s'assurer contre les risques inhérents aux opérations de crédit. 87,2 % du commerce reviennent aux 15 principaux négociateurs, et les six organisations les plus haut placées enregistrent un pourcentage incroyable de 99,6 % de l'ensemble des cotisations dues dans le cadre de contrats d'échange sur défaut de crédit, la part de la seule banque d'investissement JP Morgan Chase se chiffrant à 52,8 %. L'experte française Anne-Laure Delatte, que j'avais invitée en vue d'une audition à ce sujet à la commission des finances, en a tiré une conséquence importante :

«Ils jouent les uns avec les autres. Sur la scène des négociateurs, le prix n'est ainsi influencé que par très peu de personnes. Compte tenu de cet état de faits, on ne peut exclure qu'aient eu lieu des concertations: il est envisageable qu'une grande majorité des «mouvements de prix» en matière de contrats d'échange sur défaut de crédit sur la dette publique pourrait être due au fait que les négociateurs modifient les prix sans que personne n'ait acheté de contrat d'échange sur défaut de crédit».»

Dans ce contexte, des autorités de surveillance enquêtent actuellement dans le monde entier. Plusieurs banques ont déjà été condamnées à payer de grosses amendes pour manipulation d'importants taux d'intérêt et taux de change⁸. De nombreux marchés de produits financiers sont tellement concentrés qu'il est facile pour les négociateurs de se concerter et de manipuler les prix dans leur intérêt.

La concentration des marchés financiers promet une concurrence limitée, en faveur de marges plus élevées pour les quelques grandes entreprises et aux dépens des conditions de placement et d'investissement des clientes et des clients.

2.1.2 Pouvoir sur nos données personnelles

À mes yeux, la concentration de pouvoir d'un nombre restreint de multinationales de l'Internet est tout aussi problématique, celles-ci détenant une somme incroyable de données à notre sujet. Ces dernières décennies, les processus d'innovation dans les domaines de l'Internet et de l'informatique ont marqué la vie sociale et économique de manière déterminante. Apple, Google, Facebook, Amazon, eBay ou encore Yahoo sont l'emblème des consortiums qui ont construit le monde virtuel et auxquels il est presque impossible d'échapper de nos jours.

Je tape ces lignes sur un ordinateur de la marque Apple, effectue mes recherches dans Google. En tant que politicien à la page, je donne évidemment des informations sur mes activités professionnelles par le biais de Facebook. Mon iPhone renferme mon calendrier de rendez-vous bien rempli ainsi que mes emails. Bien sûr, j'utilise également ses fonctions de navigation pour me rendre plus rapidement sur les lieux de manifestation situés dans les villes que je ne connais pas. Pour notre génération, il est tout simplement impossible de ne pas tomber dans les filets de ces grandes entreprises.

Le modèle commercial de ces multinationales se fonde sur leur suprématie sur le marché. Google a autant de mal à mettre en place une concurrence sérieuse face à Facebook que Microsoft, qui, en partenariat avec Facebook, ne réussit pas à établir de machine de recherche alternative. Inutile de parler de la concurrence des petits compétiteurs.

6 Global Alliance for Banking on Values. (2013). *Real Banking for the Real Economy: Comparing Sustainable Bank Performance with the Largest Banks in the World*, http://www.gabv.org/wp-content/uploads/New-13-5923_GABV_report_Washington_07mvd1.pdf (22.10.2013).

7 <http://www2.cfo.com/risk-compliance/2009/07/five-firms-hold-80-of-derivatives-risk-fitch-report-finds/> (14.11.14).

8 Voir Delatte, A.-L. (2012). «Anforderung vor dem Finanzausschuss zur Verordnung über Leerverkäufe und bestimmte Aspekte von Credit Default Swaps», p. 5.

http://www.bundestag.de/bundestag/ausschuesse17/a07/anhoerungen/2012/091/Stellungnahmen/03-Prof_Delatte_dt_Fassung.pdf (1.10.2013).

9 «Tonbänder bei Deutscher Bank aufgetaucht». *Süddeutsche Zeitung*. 5.7.14.

Mais même lorsque nous protégeons scrupuleusement nos propres données et n'envoyons aucun email ni n'utilisons de téléphones portables, nos amis, nos connaissances ou collègues se chargent d'ébruiter nos photos, nos numéros de téléphone et autres détails de notre vie privée auprès de Google ou de Facebook. Cela se fait la plupart du temps inconsciemment lorsque l'on synchronise son carnet d'adresses avec son compte email, ou lorsque l'on annote virtuellement ses propres photos de vacances. Les progrès en matière de logiciels de reconnaissance de visages donnent des frissons dans le dos, si bien que je m'imagine souvent que dans quelques années, lorsque nous serons dans le métro, nous n'aurons plus qu'à tendre notre smartphone en direction d'un autre passager pour avoir immédiatement accès à ses données disponibles sur les réseaux publics, qu'il le veuille ou non.

Le pouvoir de ces grands groupes n'est donc plus affaire privée! Car l'infrastructure ainsi créée peut également être utilisée à mauvais escient. Apple élabore par exemple des profils entiers de mouvement et de comportement à des fins publicitaires. Dans son Engagement de confidentialité, l'entreprise déclare mot pour mot au sujet de la collecte et de la divulgation de données: « Pour fournir des services de géolocalisation sur les produits Apple, Apple et ses partenaires et licenciés peuvent collecter, utiliser et partager des données de localisation précises, y compris la localisation géographique en temps réel de votre ordinateur ou appareil Apple¹⁰. » Il manque cependant dans cette déclaration la remarque que les utilisateurs ont le droit de s'opposer à cette divulgation.

Souvent, il s'effectue un échange: une réduction contre des données personnelles. La plupart des personnes n'ont pas conscience de la valeur économique de leurs données personnelles. Les réductions ne sont bien entendu pas gratuites, car la commercialisation de nos données personnelles sert à accroître les bénéfices. Si vous collectionnez religieusement des points Paypack, vos achats ne seront pas seulement enregistrés en détail, mais vos données personnelles permettront également de prédire en détail quels seront vos achats futurs. Certains comparent par conséquent le commerce de données relatives aux consommateurs à la ruée vers l'or¹¹. Plus les entreprises en savent sur nous, plus elles peuvent nous influencer de manière ciblée en tant que consommateurs. La publicité peut être choisie pour correspondre sur mesure à notre profil d'intérêts, car nos

habitudes de consommation sont désormais publiques. Et cela modifie le rapport de forces sur le marché au profit des grands groupes et aux dépens des clientes et clients.

Toutefois, le rapport de forces se décale également sur les marchés: lorsqu'Apple et Amazon deviennent une plate-forme de commerce économique, c'est-à-dire qu'ils mettent en place l'infrastructure au sein de laquelle se rencontrent acheteur et vendeur, ils acquièrent ainsi une énorme situation de puissance. Pour ainsi dire, c'est comme si la rue dans laquelle je peux me rendre dans divers magasins appartenait à une seule entreprise privée à but lucratif. Dans ce contexte technologique, des monopoles privés voient le jour sans réglementation. Il n'y a donc rien d'étonnant au fait qu'Amazon exploite son pouvoir économique de manière ciblée afin d'en tirer des bénéfices financiers et de continuer de renforcer sa position dominante.

L'entreprise de vente par correspondance en ligne abuse de sa position de leader du marché lorsqu'elle négocie avec des maisons d'édition afin de monopoliser le marché du livre électronique. Un exemple actuel en est le litige avec le groupe de médias suédois Bonnier. Le noyau de la querelle concerne la revendication d'Amazon d'augmenter les remises lors de l'achat de livres électroniques, les faisant passer de 30 % à 40-50 %. Pour justifier cette revendication, Amazon n'évoque aucunement des innovations au sein de son entreprise, un meilleur service ou d'autres raisons à peu près compréhensibles qui rendraient ces remises légitimes. Le groupe de vente par correspondance en ligne tente de « convaincre » les maisons d'édition par le seul biais de sa position de leader du marché. Les livres de la maison d'édition de Bonnier sont retenus intentionnellement pendant des jours afin de pouvoir exercer davantage de pression sur la maison d'édition lors des négociations. Une résistance est en train de se mettre en mouvement: au mois de juin 2014, le « Börsenverein des deutschen Buchhandels » (c'est-à-dire la Fédération allemande du livre) a porté plainte auprès de l'Office fédéral allemand des ententes, chargé de la protection de la concurrence. Les maisons d'édition n'ont pas été les seules à protester: d'éminents écrivains tels qu'Ingrid Noll, Günter Wallraff ou encore Elfriede Jelinek se sont organisés et ont contesté ces pratiques dans une lettre ouverte. Mais jusqu'ici, le groupe de vente par correspondance ne s'est pas laissé influencer par les plaintes de célèbres groupes d'intérêt.

10 Apple (2013). *Engagement de confidentialité 2013*. <http://www.apple.com/fr/privacy/> (1.10.2013).

11 Müller, M., Rosenbach, M., & Schulz, T. (2013). « Die gesteuerte Zukunft », dans: *Der Spiegel*. 13.5.2013, p. 64 et suiv.

Amazon n'utilise pas ses tactiques offensives de négociation qu'en Allemagne mais il les applique également dans d'autres pays de façon ciblée, comme aux États-Unis par exemple. Dans le cadre d'un litige similaire avec l'éditeur Hachette, Amazon a par ailleurs eu recours à des mesures supplémentaires : outre des retards de livraison annoncés sur le site, Amazon a augmenté le prix des livres de la maison d'édition et a suggéré aux clients d'acheter d'autres livres à la place. Ces mesures ont eu pour conséquences une baisse des ventes dramatique pour les œuvres publiées par l'éditeur, qui s'est répercutée sur les auteurs¹².

Ces tactiques de négociation suivent un système et s'insèrent en tant qu'instrument dans la stratégie globale de la multinationale. Car les enjeux dépassent de simples remises. Ces contentieux dissimulent un objectif déclaré : à moyen terme, Amazon souhaite devenir le nouvel intermédiaire entre les auteurs et les lecteurs. Les maisons d'édition et les librairies doivent devenir redondantes¹³.

Le lauréat du prix Nobel Paul Krugman met en garde : de nos jours, la maison de vente par correspondance en ligne a déjà un contrôle bien trop important sur le marché du livre. Étant donné qu'aux États-Unis, Amazon contrôle près de 30 % du marché du livre, le groupe dispose d'un pouvoir considérable en tant qu'« acheteur » de livres face aux maisons d'édition. Dans ce contexte, Krugman compare Amazon à « Standard Oil », le géant du pétrole américain, qui fut démembré en raison de sa puissance sur une décision de la Cour suprême en 1911. Compte tenu du pouvoir économique et des pratiques commerciales du géant de la vente par correspondance, la revendication de Krugman est claire : « Anéantisiez Amazon¹⁴ ! »

2.1.3 Aux sources de notre richesse

Schiste bitumeux, coltan, chalcoppyrite, magnétite, lépidolite, bauxite, quartz, or : la plupart d'entre nous portent ces matières premières dans leur poche, emballées dans un téléphone portable tel qu'on en trouve dans le commerce¹⁵. Pour l'économie mondiale, l'accès aux ressources naturelles est primordial, celles-ci représentant aujourd'hui près de deux tiers du commerce mondial sur la base de leur poids¹⁶.

La concentration du pouvoir économique est d'autant plus menaçante dans ce domaine sensible. Il suffit de citer l'exemple du minerai de fer, qui sert à fabriquer l'acier, la deuxième matière première la plus manipulée au monde¹⁷ : le marché est dominé par trois sociétés, Vale, Rio Tinto et BHP Billiton, qui contrôlent 57 % du commerce mondial¹⁸. La deuxième tentative de Rio Tinto et de BHP Billiton qui consistait à consolider le marché davantage encore pour en faire un duopole n'a échoué que de peu en 2010, face à l'opposition de régulateurs européens¹⁹. Une gamme extrêmement étendue d'industries utilisatrices est touchée par ce pouvoir économique, de l'industrie automobile au secteur du bâtiment, en passant par l'ingénierie mécanique. La menace plane que les prix du métal augmentent et que cette augmentation soit accompagnée d'effets négatifs sur la macro-économie²⁰.

Un autre exemple, Glencore. Avec ses 190 000 employés, l'entreprise du canton de Zoug contrôle la majeure partie du commerce mondial de matières premières : 60 % du zinc, 50 % du cuivre et 45 % du plomb²¹, pour n'en citer que quelques-uns. « Il n'existe aucun groupe adéquat comparable ni aucun partenaire qui concurrence directement Glencore²². » Cette citation tirée d'un projet relatif aux émissions de la société montre sa prétention au pouvoir. En mai 2013, Glencore et Xstrata, une entreprise minière également installée en Suisse, ont fusionné afin de cimenter leur influence mondiale.

12 « Writers Feel an Amazon-Hachette Spat ». *New York Times*. 9.5.14.

13 Daniel Leisegang. (2014). *Amazon. Das Buch als Beute*. Schmetterling Verlag.

14 Krugman, Paul. (2014). « Amazon's Monopsony is Not OK ». *New York Times*. 14.11.14.

15 Bundesministerium für Bildung und Forschung (2013). *Die Handy-Rohstoff-box: Ressourcen zum Anfassen*, <http://www.die-rohstoff-expedition.de/die-rohstoff-expedition/rohstoffbox.html> (1.10.2013).

16 Déclaration de Berne (2011). *Rohstoff. Das gefährlichste Geschäft der Schweiz*.

17 Hilpert, H. G., Wassenberg, F. (2010). « Monopoly auf dem Eisenerzmarkt: Ursachen und Konsequenzen », dans : *Wirtschaftsdienst*, 90(8), pp. 564–566, édition spéciale.

18 CNUCED (2012). « Iron Ore Production and Trade Set New Records in 2011 », *Rapport de la CNUCED*, <http://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?Original-VersionID=206> (1.10.2013).

19 Reuters (2010). BHP, Rio Scrap \$116 Billion Iron Ore Joint Venture, 17.10., <http://www.reuters.com/article/2010/10/17/us-bhp-rio-idUSTRE69G10Z20101017> (1.10.2013).

20 Voir Zaklan, A., Neumann, A., & von Hirschhausen, C. (2011). « Welt-Metallmärkte: steigende Preise bei hoher Marktkonzentration », *DIW Wochenbericht*, 78(19), pp. 11–14.

21 Déclaration de Berne (2011), p. 131.

22 Déclaration de Berne (2011), p. 125.

Dans un travail méticuleux, le Financial Times a rassemblé des données sur ce marché²³. Le résultat fait peur : au cours des dix dernières années, les marchands de matières premières ont gagné 250 milliards de dollars américains. Cela représente plus que le profit cumulé des grandes banques Goldman Sachs, JP Morgan Chase et Morgan Stanley ou encore que celui des cinq géants de l'automobile Toyota, Volkswagen, Ford, BMW et Renault. Lors de leur introduction en bourse en 2011, la fortune des six principaux directeurs de Glencore était en outre supérieure au produit intérieur brut respectif des 96 pays les plus pauvres au monde la même année²⁴. Certes, les marchands se plaignent de la concurrence qui s'est nettement accrue, mais dans le même temps, les 20 leaders du marché ont enregistré un profit de 33,5 milliards de dollars américains en 2012²⁵. La raison en est également la charge fiscale extrêmement basse, favorisée de façon ciblée par des pays tels que la Suisse ou Singapour, dans lesquels les entreprises ont leur siège principal. Tandis que d'autres sociétés paient des impôts pouvant aller de 30 à 45 %, et que même les grandes banques paient près de 20 %, les marchands de matières premières s'en sortent entre 5 et 15 %, selon le Financial Times.

2.1.4 Le pouvoir des géants de l'agroalimentaire

Dans le secteur agricole, un grand nombre de problèmes et de défis est également le fait de la taille et du pouvoir économique d'un nombre restreint de sociétés. Le géant mondial de l'agroalimentaire Monsanto est devenu entre-temps un groupe au pouvoir incalculable²⁶.

Aujourd'hui, Monsanto est le plus gros fournisseur de graines au monde, sa part de marché représentant près de 27 % ; ensemble, les 10 principaux leaders de ce secteur contrôlent 74 % du marché²⁷. Dans le cadre de son expansion agressive, la concurrence avec les autres gros acteurs a régulièrement dégénéré, notamment avec son adversaire DuPont, qui avait pu se maintenir en tant que numéro 1 du marché pendant longtemps. Mais les deux géants ont fini

par réaliser que les différends étaient néfastes aux affaires, et ils ont mis en place une coopération stratégique²⁸.

Le vrai secret du pouvoir de Monsanto est dans les brevets. Par le biais d'un travail de lobbying tenace, la multinationale a réussi à étendre la protection des brevets à la modification du génome des plantes, tout d'abord aux États-Unis, puis en Europe. Le groupe prélève désormais des droits de brevet, et ce non seulement sur les semences, mais aussi sur leur récolte et même sur les produits dérivés. Il est absurde qu'on puisse même encore faire valoir des revendications de brevet sur des biscuits à base de blé génétiquement modifié !

Mais comme si cela ne suffisait pas : Monsanto possède même des brevets sur des animaux de rente ; sa tentative échouée de déposer un brevet sur le génome du porc n'est que la partie visible de l'iceberg. « Il n'y a que les porcs qui brevètent les porcs ! » Tel était le slogan très juste d'une contre-manifestation, avant que ne soit heureusement mis fin au projet provisoirement par l'Office européen des brevets en 2010.

Des contrats de vente implacables assurent à l'entreprise sa position de leader du marché. Et en cas de litige, c'est le secret professionnel qui prévaut. Il est interdit de parler des litiges avec des tiers. Dans les faits, Monsanto intente des actions en justice coûteuses aux agriculteurs en cas de la moindre violation de contrat. Cela s'inscrit naturellement dans la stratégie consistant à décourager tout non-conformiste ou tout solitaire souhaitant aller à contre-courant. Stratégie généralement couronnée de succès.

Le mouvement de résistance face aux plantes génétiquement modifiées grandit, en Europe notamment où il est traditionnellement très présent. En effet, les champs allemands sont, par principe, toujours et encore exempts d'OGM, différence de taille si l'on considère les chiffres effrayants provenant des États-Unis, où 81,1 % des cultures de maïs, 94,5 % des cultures de graines de soja et 78,9 % des

23 Blas, J. (2013). *Commodity Traders Reap \$250bn Harvest*, <http://www.ft.com/intl/cms/s/0/9f6f541e-a397-11e2-ac00-00144feabdc0.html?siteedition=intl> (1.10.2013). Blas, J. (2013). *Commodities: Tougher Times for Trading Titans*, www.ft.com/intl/cms/s/0/250af818-a1c1-11e2-8971-00144feabdc0.html. (14.4.13).

24 Déclaration de Berne (2013). Matières premières.

25 Voir Blas (2013).

26 Voir Greenpeace (2005). *Monsantos Machtstrategien*, http://www.greenpeace.de/fileadmin/gpd/user_upload/themen/gentechnik/greenpeace_monsantos_machtstrategien.pdf (1.10.2013).

27 Shand, H. (2012). « The Big Six: A Profile of Corporate Power in Seeds, Agrochemicals & Biotech », dans : *The Heritage Farm Companion, Summer 2012*. http://www.seedsavers.org/site/pdf/HeritageFarmCompanion_BigSix.pdf (1.10.2013).

28 « Monsanto, DuPont Bury the Lawsuit Hatchet, Set to Make More GMO ». RT. <http://rt.com/business/monstano-dupont-seed-battle-910/> (1.10.2013).

cultures de coton sont déjà transgéniques²⁹ ! C'est en avril 2013 que la société a remporté son plus gros succès : aux États-Unis, lors de négociations tendues autour d'une loi sur le budget fédéral, un passage a été rajouté à la dernière minute, lequel empêche de fait les tribunaux fédéraux d'interdire la vente ou la culture de semences génétiquement modifiées, malgré les préoccupations que celles-ci suscitent à raison en matière de santé.

La société tente de mettre en pratique progressivement dans le monde entier ce qui est monnaie courante aux États-Unis. Dans les pays en développement notamment, où les rapports de force se sont nettement décalés en faveur de la multinationale depuis longtemps déjà, tout semble indiquer une expansion. Sous prétexte de vouloir favoriser le développement durable et de lutter contre la faim, de nouveaux rapports de dépendance sont ici créés. Mais en Europe aussi, une pression est exercée depuis des dizaines d'années pour que les lois soient assouplies.

2.2 Le réseau mondial des multinationales

Il existe encore de nombreux exemples, comme en ce qui concerne les cabinets d'audit. Dans ce domaine, tout se réduit à PricewaterhouseCoopers, KMPG, Ernst & Young et Deloitte, que l'on appelle les Big Four. Les exemples sont également nombreux dans le commerce de détail allemand, où l'Office fédéral des ententes met en garde contre une concentration trop élevée³⁰. De grands groupes tels qu'Apple ou Amazon profitent des régimes spéciaux en vigueur dans les paradis fiscaux que sont le Luxembourg, les Pays-Bas ou encore l'Irlande afin de réduire leur charge fiscale, préférant laisser le financement de la communauté aux petites entreprises et aux petits employés. Un pouvoir économique concentré a d'énormes effets négatifs dans toute une série de secteurs. Ne s'agit-il que d'une impression partielle de plusieurs phénomènes isolés ? Ou y a-t-il anguille sous roche ?

Il y a anguille sous roche. C'est ce que montre une étude effectuée par des chercheurs de l'École polytechnique fédérale (EPF) de Zurich, qui souhaitaient se faire une idée objective des entreprises transnationales³¹. Et on constate là l'énorme désastre d'un dérapage.

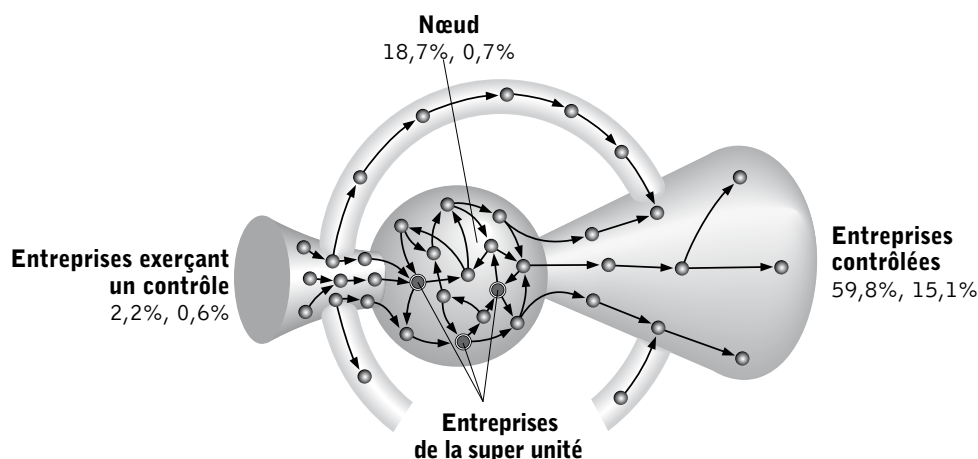
Au lieu d'argumenter sur la base de simples comparaisons entre les chiffres d'affaires des entreprises et les performances économiques des pays, les chercheurs suisses se sont servis de l'analyse des réseaux. Pour ce faire, ils ont mis en évidence un réseau des participations directes et indirectes des entreprises à partir de la structure des participations respectives des sociétés par rapport les unes aux autres. En effet, tandis que les grands groupes restent directement identifiables pour chacun, les réseaux qui découlent de ces participations financières et représentent également des structures de pouvoir sont à première vue invisibles. L'enquête de l'équipe de recherche a ainsi débuté par un immense travail de fourmi. À partir d'une banque de données comprenant 30 millions d'acteurs économiques, ils ont identifié 43 060 entreprises opérant au niveau transnational. Dans un second temps, ils ont clarifié les rapports de propriété correspondants : l'une de ces entreprises détenait-elle des parts dans d'autres sociétés, ou était-elle elle-même contrôlée (en partie) par une troisième société ? Il en est ensuite ressorti une formation composée de 600 508 nœuds, qui représentent chacun une entreprise ou un propriétaire, et d'un peu plus de un million de relations, qui représentent chacune les rapports de propriété. Un enchevêtrement confus que l'on ne peut aborder qu'à l'aide de programmes informatiques performants. Lors de l'analyse, l'enchevêtrement s'est subdivisé en plusieurs petites unités qui ne présentaient chacune aucun rapport avec les autres unités. Mais il est resté une grosse pelote dans laquelle trois quarts de tous les nœuds s'étaient emmêlés les uns les autres et où, dans le même temps, se concentraient 94,2 % de tous les revenus des entreprises transnationales.

Un examen approfondi a transformé cette formation en nœud papillon, comme les messieurs aiment à en porter avec leur smoking, dont l'un des côtés était bien plus petit que l'autre. Le côté le plus petit du nœud papillon représentait les entreprises qui détenaient des parts dans les extrémités du nœud papillon. Le plus grand côté représentait en revanche les entreprises qui faisaient partie du nœud du papillon : celles-ci constituent un total de 60 % de tous les revenus des entreprises transnationales. Cependant, les chercheurs ont naturellement porté toute leur attention sur le nœud même dont la signification s'avérait primordiale. 1 318 entreprises grouillaient là dans un entrelacement

29 Moschini, G. (2010). « Competition issues in the seed industry and the role of intellectual property ». dans : Choices, 25(2), pp. 1-12.

30 « Kartellamt kritisiert Macht der Lebensmittelketten », *Süddeutsche Zeitung*, 24.9.14.

31 Vitali, S., Glattfelder, J.B., & Battiston, S. (2011). The Network of Global Corporate Control, *PloS One*, 6(10). 1-6.

Figure 1 : La concentration mondiale du pouvoir dans l'économie

Le pouvoir des entreprises transnationales et le contrôle sur leurs revenus sont très concentrés. Au sein d'une super unité, 147 grands groupes réussissent à exercer une influence sur près de 40 % des biens de tous les grands groupes transnationaux à l'échelon mondial (!).

Valeurs numériques : Participation de cette unité aux revenus de toutes les entreprises transnationales ; participation du nombre d'entreprises de cette unité à toutes les entreprises transnationales

© Interprétation personnelle d'après Vitali et al. (2011). Peter Palm, Berlin.

étroit composé de 12191 relations. Ces sociétés possèdent chacune des parts dans l'une des autres sociétés du nœud et sont elles-mêmes la propriété directe ou indirecte d'autres sociétés de ce nœud. Ce qui est surprenant, c'est que dans cette énorme pelote formée au départ par près de 600 000 nœuds, il n'y a qu'un seul noyau. Il y aurait pu y avoir aussi plusieurs centres de pouvoir. La comparaison avec des analyses similaires de marchés nationaux est également intéressante : on y a rarement trouvé de telles tendances à la concentration, et si c'était le cas, comme dans les pays anglo-saxons par exemple, la concentration d'un petit nombre d'entreprises y était bien moins marquée.

Face à cet enchevêtrement de relations économiques surgit la question suivante : qui contrôle cet ensemble ? Car même si la société A ne possède pas directement la société B, elle peut en fin de compte par l'intermédiaire de plusieurs participations partielles à des sociétés tierces de la société B quand même faire la loi. Le groupe s'est ici heurté à des résultats remarquables : la répartition du contrôle du réseau est encore bien plus inégale que celle de la fortune au sein du réseau. Les principaux acteurs exercent un contrôle dix fois plus important que ne l'aurait laissé escompter leur capital. Ainsi, un groupe composé de seulement 147 entre-

prises, que les auteurs ont baptisé « super unité », réussit grâce à l'imbrication de participations à exercer le contrôle sur pas moins de près de 40 % des biens de tous les grands groupes transnationaux à l'échelon mondial (!).

Voilà le noyau de l'économie de pouvoir. 0,3 % contrôle 40 %, ce qui constitue un pouvoir incroyable ! Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que ces 147 entreprises ne sont pas concurrentes, mais qu'elles se contrôlent mutuellement presque intégralement. Les groupes financiers sont les membres les plus influents de la « super unité », représentant à eux seuls trois quarts des 147 sociétés. Le groupe est ainsi dirigé par la Barclays Bank, banque britannique, suivie des entreprises d'investissement américaines plutôt inconnues Capital Group Companies et Fidelity Management and Research. Cela est intéressant car la plupart du temps, ces sociétés ne se manifestent pas en premier plan lorsque les multinationales sont mises au pilori. Dans cette analyse de réseaux, la Deutsche Bank se retrouve en douzième place, tandis qu'Allianz atterrit à la place 28, en tant que deuxième entreprise allemande dans le classement.

Ces résultats ont fait un énorme malheur. Et à raison. En somme, les chercheurs ont accompli un important travail

de pionniers avec leur première analyse vraiment globale des réseaux économiques. Quelles en sont les conclusions ? À mes yeux, il est clair que cette structure ne repose pas sur une conspiration mais qu'elle a vu le jour de façon progressive, en raison de tendances naturelles à la concentration. Il ne s'agit pas d'un gouvernement mondial non plus. Même un cercle étroitement connecté de 147 unités ne permet pas de mettre en œuvre une stratégie politique visant à la suprématie mondiale.

Mais les dangers que représente un tel réseau sont malgré tout très concrets. D'une part, la concentration est néfaste au bon fonctionnement de la concurrence. Même une participation croisée limitée, c'est-à-dire la propriété mutuelle de parts de sociétés, peut entraîner des distorsions et la mise en place d'une économie de pouvoir dans des secteurs tels que l'aéronautique et l'industrie automobile, ou encore dans le secteur financier. Quelle que soit l'origine de la concentration, les chercheurs constatent dans leur étude que la concurrence en est affaiblie. D'autre part, et cela n'est pas moins dangereux, les réseaux mondiaux ne sont rien d'autre que des canaux d'infection en cas de crise. Un problème local peut rapidement dégénérer comme nous avons pu le constater lors de l'effondrement du groupe bancaire Lehman Brothers. Cet institut n'occupait du reste « que » la 34^e place lors de son effondrement. On n'ose donc pas imaginer ce qu'il se serait passé en cas de faillite d'une unité encore plus impliquée au sein du réseau.

Mais l'on peut surtout se poser la question de l'influence politique de ce centre de pouvoir, même s'il n'existe pas de stratégie coordonnée mais qu'il s'agit simplement d'une convergence d'intérêts, d'un échange de données ou d'activités coordonnées isolées. Car prise à part, chaque entreprise faisant partie de l'enchevêtrement est déjà extrêmement puissante en soi. Ces sociétés sont souvent plus grandes et plus riches que des États individuels et peuvent développer ainsi une énorme influence sur les marchés, face aux gouvernements et dans leur atteinte à notre liberté personnelle. De manière générale, plusieurs des multinationales très impliquées dans ce réseau disposent déjà ensemble d'un gros pouvoir économique sur leurs marchés. S'il existe des interconnexions sur plusieurs marchés, le pouvoir qui en résultera sera probablement incontrôlable.

2.3 Une économie de pouvoir à nos dépens

Comment en sommes-nous donc arrivés à une économie de pouvoir ? S'agit-il ici d'un processus effectué consciemment par quelques personnes ? En aucun cas. Du point de vue des multinationales, ces tendances s'expliquent par la logique même de l'activité économique. La plupart des grands groupes aspirent à renforcer leur croissance afin notamment d'acquérir du pouvoir économique et de neutraliser ainsi la libre concurrence.

Le rachat d'autres entreprises est par conséquent un instrument important dans la course aux clients et aux parts de marché et détrône la qualité du produit ou de la prestation de service en tant que facteur du succès de l'entreprise. Car la concurrence est néfaste aux affaires. La grandeur et le pouvoir économique sont ainsi, de même que les salaires et les coûts de matériel, un facteur de production important qui doit être maximisé pour accroître les profits. Une entreprise ayant acquis du pouvoir économique n'a plus besoin de courtiser ses clients en premier lieu par le biais du prix et de la qualité de ses produits. Les multinationales en expansion se procurent ainsi progressivement des avantages qu'une petite entreprise ne peut plus rattraper par le biais de ses seules performances. Et c'est exactement la manière dont se consolident les structures économiques et les processus de concentration.

Ce faisant, ce cercle vicieux désactive l'économie de marché à nos dépens. Car la grandeur est promesse de pouvoir économique. Et celui-ci est à son tour promesse de profits. Même un concept d'entreprise innovateur ou un procédé de production amélioré ne peuvent plus s'imposer dès lors qu'ils s'opposent à la recherche de profit des grands. Cela menace l'existence des petites et moyennes entreprises. Les multinationales en expansion se procurent ainsi progressivement des avantages qu'une petite entreprise ne peut plus rattraper par le biais de ses seules performances. Et ce non pas par le biais d'innovations, mais uniquement grâce à leur grandeur et à leur pouvoir économique.

Les profits enregistrés par les multinationales ne sont ainsi qu'en partie dus au savoir-faire des entreprises. Les grands groupes perçoivent un bonus bien plus en raison de la structure économique concentrée que parce qu'ils fabriquent de meilleurs produits. Ces bénéfices supplémentaires ne sont privatisés que par peu de personnes, alors qu'ils sont payés à ces entreprises par les consommateurs

en raison de prix plus élevés ou par les pouvoirs publics dans le cadre de contrats exorbitants. Ce sont les effets qui sont redistribués du bas vers le haut.

Dans cette lutte inégale, ce sont nous, les clients, qui sommes les perdants. Nous devenons de plus en plus dépendants des décisions des grands groupes : un nombre réduit de fabricants ne nous offre qu'une gamme restreinte de produits. Ils nous obligent à acheter des produits dont nous ne voulons pas. Nous préfererions acheter un télé-

phone portable produit dans le respect du développement durable, mais cela ne fait pas partie de l'offre de Telekom, Vodafone ou O2. Ce faisant, on ne nous limite pas seulement à une sélection réduite de produits, mais en plus, nous payons un prix bien trop élevé pour ces produits. Les coûts de production de l'iPhone 6 reviennent à quelque 200 euros ; en magasin, nous le payons ensuite quatre fois plus cher. Le marché se réduisant à seulement quelques fournisseurs, ces derniers peuvent exploiter leur pouvoir économique impitoyablement afin de déterminer les prix.

3 Et ça n'est pas tout

Au cours des dernières décennies, c'est ainsi que l'économie de marché s'est transformée en économie de pouvoir. Concentration sur les marchés financiers, dans le secteur des matières premières, en agriculture et dans la collecte des données – partout, le pouvoir a envahi le marché. Cependant, il faut observer que le problème n'est pas encore abordé systématiquement sur le plan politique. Au contraire, les choses vont en partie dans la direction opposée justement.

3.1 Législation antitrust

Les ententes économiques sont néfastes car les arrangements ciblés en matière de prix et de volumes nuisent à la concurrence. Des profits sont encaissés au nez et à la barbe des lois de l'économie de marché et sur le dos de la communauté. En Allemagne, le cas du cartel du ciment s'est avéré particulièrement éminent. Dans ce contexte, on a pu prouver qu'au cours des années 1990, les sociétés avaient encaissé des prix de près de 20 % au-dessus du prix réel du marché³².

Entre-temps, les cartels ne sont plus traqués qu'au seul échelon national. En raison du marché commun dans l'UE, des arrangements ont désormais également lieu entre les entreprises au niveau européen. Afin de pouvoir y faire face efficacement, les États membres coopèrent aujourd'hui.

Après que la Commission européenne a mis le processus en marche à l'aide d'un Livre blanc en 2008, une directive a été adoptée en novembre 2014 qui doit faire foi dans toute l'Europe et offrir une protection contre les cartels³³.

Elle permet d'exiger l'application du droit défini par les traités de l'UE à un remboursement intégral des dommages subis. Dans certains domaines, on assiste certes à un pas vers l'avant : les tribunaux nationaux peuvent exiger des défendeurs qu'ils mettent à disposition des documents et des informations. Le contact avec les témoins principaux y est également réglementé sans équivoque. Mais dans l'ensemble, la directive reste cependant bien en-deçà de ses possibilités. Une fois de plus, le pouvoir économique est consacré par la loi.

La directive régit la répercussion des surcoûts. La victime d'un préjudice peut également réclamer des dommages et intérêts lorsqu'un cartel lui a seulement nui de façon indirecte. Par exemple, si un client achète un produit prohibitif en raison d'accords sur les prix, il pourra faire valoir une demande d'indemnisation vis-à-vis des fabricants qui se trouvent à un stade très précoce dans la chaîne de valeur.

Ce qui paraît attrayant de premier abord présente toutefois une contrepartie dangereuse : les cartels disposent

32 Hüschelrath, K., Müller, K., & Veith, T. (2013). « Concrete Shoes for Competition: The Effect of the Terman Cement Cartel on Market Price. » *Journal of Competition Law and Economics*, 9(1), 97–123. doi:10.1093/joclec/nhs036.

33 Commission européenne, *DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à certaines règles régissant les actions en dommages et intérêts en droit interne pour les infractions aux dispositions du droit de la concurrence des États membres et de l'Union européenne*. http://ec.europa.eu/competition/antitrust/actionsdamages/damages_directive_final_en.pdf (14.11.14).

désormais d'un argument supplémentaire pour se défendre contre les demandes d'indemnisation. On ne peut prétendre à des droits et intérêts que si l'on peut prouver ne pas avoir revendu des produits dont les prix avaient fait l'objet d'accords. De la sorte, les cartels disposent d'un argument de taille face aux plaignants qui ne sont pas vraiment des consommateurs finaux, mais qui par exemple ne font que transformer leur produit. Les demandes d'indemnisation à l'encontre d'un cartel ne sont valables que lorsqu'un grosiste peut apporter la preuve qu'il n'a en aucun cas transmis le dommage. Ce qui s'avère dans la pratique impossible, étant donné que les cartels recherchent le profit grâce à des concertations secrètes.

En outre, il est intéressant de noter qu'il existe une dérogation au règlement qui a trouvé sa voie dans les textes à la toute dernière minute et a été à l'origine de quelques discussions diplomatiques. Les entreprises qui, au moment des négociations, ne possédaient pas plus de 5 % des parts du marché et pour lesquelles ces indemnisations entraîneraient la faillite ne sont pas tenues responsables des dommages causés par le cartel. Mais des parts de marché de 4-5 % ne sont pas négligeables. Il est légitime de se demander sur quel fondement cette réglementation a été adoptée. En fin de compte, cette dérogation donne carte blanche aux entreprises qui se meuvent juste en dessous de cette limite.

3.2 Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement

Plus fragrant encore est le dérapage survenu autour de l'accord de libre-échange que la Commission européenne négocie avec les États-Unis depuis 2013. Son enjeu principal ne consiste en effet pas du tout à supprimer les barrières douanières, comme c'est généralement le cas dans l'élaboration d'un accord de libre-échange. Les droits de douane entre les deux régions économiques ne s'élèvent déjà plus qu'à 3 %. Les négociations se concentrent bien plus sur la suppression des obstacles commerciaux non tarifaires, l'harmonisation de normes communes de production et la protection des investissements étrangers³⁴.

Les négociations ont lieu en grande partie à huis clos. Ce n'est que face à la critique persistante qu'a commencé à s'esquisser un changement dans les comportements³⁵. Tandis que la Commission argumente en disant que la confidentialité est nécessaire pour pouvoir agir avec succès, en pratique, celle-ci a plutôt l'effet contraire. L'exclusion de l'opinion publique est systématiquement synonyme de discrimination pour les citoyennes et les citoyens. On sait depuis bien longtemps que les lobbies qui attendent d'énormes avantages d'un changement en politique savent défendre leurs intérêts avec beaucoup d'agilité et d'efficacité au sein d'un tel processus³⁶. L'initiative consistant à institutionnaliser la prise d'influence des groupes d'intérêt grâce à un conseil de coopération en matière de réglementation («Regulatory Cooperation Council») constitue donc dans tous les cas un pas dans la mauvaise direction. Un forum au sein duquel les grands groupes de la Commission peuvent régulièrement présenter leurs listes de souhaits à l'écart du public ne fait que contribuer à renforcer le pouvoir des groupes de toute façon puissants.

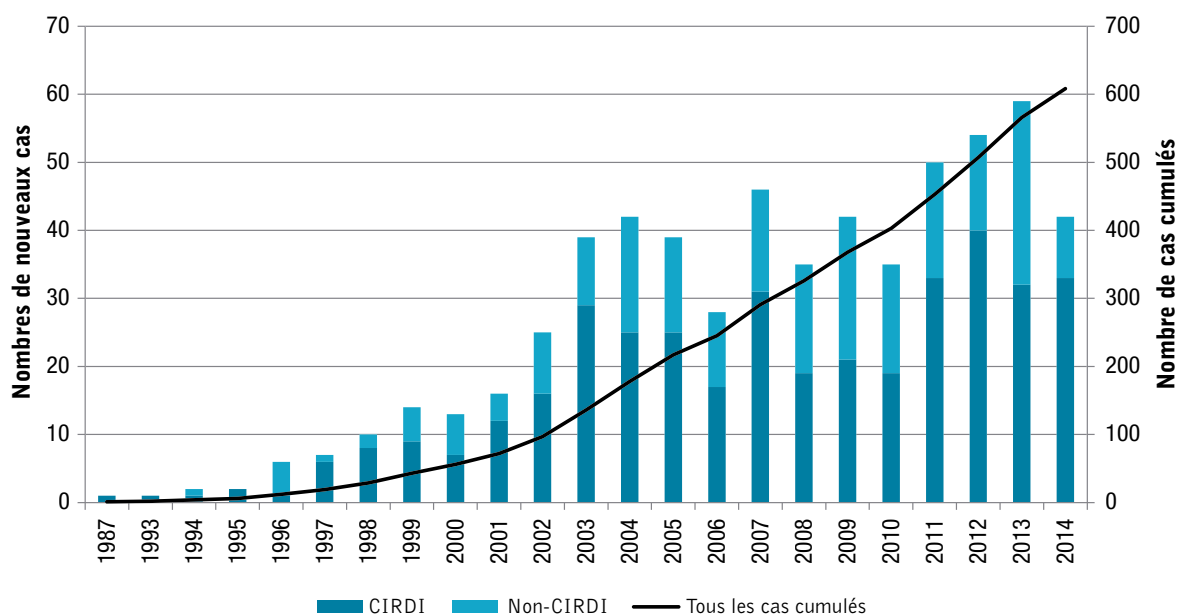
Un autre point important de la critique concerne les procédures d'arbitrage entre investisseurs et États. Ces dernières prévoient que les conflits entre les investisseurs et les États soient réglés par des médiateurs privés dans le cadre de procédures de règlement des litiges fermées au public. Depuis sa création, cette institution tombe sous le coup d'accords de protection des investissements³⁷. Son objectif principal consistait à protéger les investissements provenant de pays donateurs riches, et ce le plus indépendamment possible du gouvernement respectif et du système politique des pays concernés. Les expériences des dernières années montrent que ces derniers temps notamment, les procédures de règlement des litiges ont été utilisées comme instrument pour imposer les intérêts des grands groupes face aux politiques nationales et poser leurs exigences à hauteur de milliards. Selon la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement), le nombre de procédures rendues publiques jusqu'à la fin de l'année 2012 a dépassé les 500. Ne serait-ce qu'en 2012, 58 nouveaux cas ont été répertoriés.

34 Commission européenne. *European Commission Fires Starting Gun for EU-US Trade Talks* http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-224_en.htm (1.12.14).

35 Voir Krajewski, Markus. (2014). Kurzgutachten zu Investitionsschutz und Investor-Staat-Streitbeilegung im Transatlantischen Handels- und Investitionspartnerschaftsabkommen (TTIP). https://www.gruene-bundestag.de/fileadmin/media/gruenebundestag_de/Veranstaltungen/140505-TTIP/Kurgutachten_Investitionsschutz_TTIP_Endfassung_layout.pdf (5.11.2014).

36 Schattschneider, Politics, Pressures and the Tariff, 1935. Voir également Hayek, F. A. (1945) *The Road to Serfdom*. Chicago: The University of Chicago Press.

37 Kenneth Vandeveld, « A Brief History of International Investment Agreements », dans : *The Effect of Treaties on Foreign Direct Investment*, éd. Karl P. Sauvant and Lisa E. Sachs, (Oxford University Press).

Figure 2: Cas répertoriés de règlement des différends entre investisseurs et États

Source: CNUCED, ISDS database.

Note: Données préliminaires pour 2014.

La composition des tribunaux laisse à penser que ces derniers ont pour principal objectif de défendre les intérêts des entreprises. En concertation avec les deux parties, les médiateurs sont sélectionnés à partir d'un groupe restreint de juristes spécialisés. Ceux-ci font office de juges dans certains cas, puis ils sont de nouveau les avocats des multinationales dans d'autres. Un concept commercial qui rapporte et dans lequel se sont déjà spécialisés des cabinets d'avocats entiers aux États-Unis.

L'Association fédérale des petites et moyennes entreprises d'Allemagne (BVMW) signale les conséquences de cette pratique pour les petites et moyennes entreprises : « Compte tenu des coûts moyens élevés de ces procédures (l'OCDE estime que chacune d'elle coûte 8 millions de dollars), les petites et moyennes entreprises ne peuvent avoir recours au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États dans la pratique. Celui-ci favorise les grands groupes qui peuvent ainsi contourner les lois nationales en vigueur et la juridiction des États³⁸. » Il est évident que le pouvoir économique est ici de nouveau décalé en faveur des multinationales.

Le transfert de l'autorité à des acteurs privés non habilités constitue un problème supplémentaire. Dans la résolution des litiges, il s'agit souvent de clarifier des réglementations imprécises ou équivoques. Ce faisant, l'autorité est retirée à l'État, et l'interprétation de traités internationaux incombe à des tribunaux privés siégeant dans le secret. Et étant donné que le droit international prévaut sur le droit européen, la jurisprudence finale dont dépendent plus de 500 millions de citoyens de l'UE incombe à une poignée de sociétés de médiation entièrement privées. Un transfert inconcevable des compétences étatiques dans le secteur privé.

Cela s'accompagne de conséquences très pragmatiques. La majorité des plaintes d'entreprises est déposée sur la base d'infractions très vastes (mises en avant). Souvent, les procédures sont intentées pour « expropriation indirecte », « traitement injuste » ou « non-discrimination ». Ces concepts n'étant pas clairement définis, l'espace réservé aux interprétations est d'autant plus grand. Souvent, il est évident que c'est la recherche du profit d'une entreprise qui est au cœur de la procédure. À titre d'exemple, une meilleure protection de la

38 Association fédérale des petites et moyennes entreprises d'Allemagne (BVMW). (2014). *Stellungnahme im Rahmen des Konsultationsverfahrens der EU-Kommission zum Investitionsschutz im geplanten transatlantischen Freihandelsabkommen TTIP* http://www.bvmw.de/fileadmin/download/Downloads_allg._Dokumente/politik/Positionspapier_TTIP.pdf (5.11.2014).

nappe phréatique peut déjà être qualifiée d'expropriation indirecte. Un tel droit de recours octroyé aux entreprises interna-

tionales fait en sorte que la concentration de pouvoir se décale de manière dangereuse dans l'économie et la société.

4 Que peut-on faire ?

L'économie de marché repose sur une idée intelligente qui n'a pas perdu de son caractère fascinant depuis Adam Smith. L'individu ne peut faire aboutir ses souhaits que si ceux-ci rendent services à autrui. Adam Smith se sert de l'exemple du boulanger qui ne vend pas son pain par amour du prochain, mais pour la bonne raison qu'en vendant son pain, il se rapproche de ses propres objectifs. Par conséquent, il va tenter de s'orienter sur les besoins de sa clientèle. Par la suite, ce concept a été quantifié et développé. L'importance des prix en tant qu'instruments de contrôle s'est dégagée plus clairement. Mais en fin de compte, la supériorité d'une économie de marché repose sur le fait que les fournisseurs doivent s'aligner sur les besoins des demandeurs. On parle également de «souveraineté du consommateur» : ce sont les demandeurs qui contrôlent l'économie. C'est un contrôle décentralisé, car il ne s'agit pas d'un plan central qui est imposé d'en haut, mais plutôt de nombreuses décisions individuelles de consommateurs et d'entreprises venant du bas au sujet de ce qui doit être produit. Cette approche est libérale car ce n'est pas une personne quelconque qui décide de ce qui est bon pour nous, mais nous avons plutôt le droit de décider pour nous-mêmes au sein de règles économiques judicieuses. Ainsi, je suis un fervent défenseur de l'économie de marché : la supériorité du contrôle décentralisé me parle, la liberté et l'autodétermination sont importantes à mes yeux.

Le problème, c'est que l'économie de marché non régulée se transforme à un moment donné en économie de pouvoir. Le pouvoir l'emporte sur le marché. Et ce processus n'est pas dû à une conspiration mondiale de quelques acteurs, mais résulte bien plus de l'activité des multinationales dans des marchés sans restriction. Nous devons nous éloigner des cartels et des oligopoles pour revenir à la concurrence.

Le problème, c'est que seuls, nous avons les mains liées. Il est certainement bien plus correct d'acheter nos livres chez le libraire du coin plutôt que de les commander sur Amazon, ou encore d'acheter nos légumes à l'épicerie ou à la supérette du quartier. Mais au regard des avantages fiscaux des grandes entreprises et de leur contrôle sur d'importantes infrastructures du marché, cette décision d'achat ne pourra pas rétablir l'équilibre des pouvoirs, même si de nombreuses personnes jouent le jeu. Ainsi, la Deutsche Bank n'a pas besoin de redouter les petites coopératives de crédit, et Monsanto n'a aucunement peur des petites coopératives bio. Seul, l'individu ne peut pas se défendre contre l'économie de pouvoir. Nous ne pourrions vraiment changer les choses que si nous faisons face à l'économie de pouvoir sur un pied d'égalité. La seule possibilité de réagir à ce déséquilibre des pouvoirs serait que l'État s'engage de manière efficace pour davantage de concurrence. Nous avons donc besoin de structures de surveillance et d'un contrôle du marché et de la concurrence efficaces.

4.1 Structures concurrentielles dans les divers secteurs

Certains dérapages sont spécifiques à un secteur et peuvent donc être rectifiés par une régulation du seul secteur en question.

Cela est particulièrement manifeste sur le marché financier. La question du pouvoir entre les marchés financiers et le reste de la société, économie réelle comprise, reste donc non résolue. Nous devons faire pencher la balance en notre faveur, en tant que société. Les risques inhérents aux marchés financiers ne tombent pas du ciel mais sont bien les conséquences de décisions sociales³⁹. Un autre exemple est constitué par le secteur bancaire au sein duquel sont confrontés

39 Voir Zöphel, J., & Reich, J. (2010). « Wir müssen selbst entscheiden, wie viel Risiko wir wollen », dans : *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 27.7., p. 21.

pouvoir économique et subventions étatiques auprès des grandes banques. À raison, Gabor Steingart écrit au sujet du secteur financier qu'il n'est pas question « de démêler un secteur mais une relation », car on peut observer ici un mélange de « mi-économie de marché et mi-économie d'État »⁴⁰. Ce démêlage ne peut être accompli que si les banques peuvent vraiment être liquidées en cas de coup dur. C'est pourquoi je pense qu'il serait judicieux de séparer les activités bancaires. En outre, les banques devraient tenir à disposition des testaments bancaires, c'est-à-dire des plans d'urgence sur la manière de gérer l'institut en cas de faillite. Dans la mesure où personne ne peut de façon réaliste liquider en peu de temps des instituts comprenant des centaines de filiales, de tels plans feraient automatiquement en sorte que les banques deviennent moins complexes si le contrôle exige que le testament soit réalisable dans les faits.

J'estime aussi qu'il faut mettre un frein à la folie des grandeurs. Cela est faisable en ce qui concerne les banques si l'on augmente les exigences réglementaires de façon disproportionnée. La grandeur doit être coûteuse de manière à ce qu'elle ne nous coûte pas cher à nous ! Une banque de taille moyenne devrait financer les autres parts de son bilan avec son propre capital, comme le font les grands instituts mondiaux tels que la Deutsche Bank ou Barclays. Le gros risque systémique toucherait enfin, comme il se doit, les actionnaires de la banque et non plus les contribuables.

Les banques de grande taille nous reviennent cher, à nous en tant que société, en raison de la sécurisation inconditionnelle des risques bancaires. C'est pourquoi nous devons faire en sorte que ces coûts incombent aux banques et à leurs créanciers. La théorie des contrôleurs bancaires anglais et américains, Andrew Haldane et Daniel Tarullo, est en outre tout aussi intéressante : ils proposent de limiter la taille des banques en fonction des performances économiques de leur pays d'origine⁴¹.

Dans certains secteurs, on peut également enrayer de manière différente l'attrait du profit découlant de la grandeur et du pouvoir économique. Chez les cabinets d'audit, les Big Four se partagent par exemple le marché : PricewaterhouseCoopers, KPMG, Ernst & Young et Deloitte. Les petites et moyennes entreprises n'ont que très peu de

chances de s'imposer dans la concurrence face au pouvoir des grands et de décrocher eux-mêmes des contrats d'audit importants. La France poursuit ici une voie intéressante : depuis 1966, les audits doivent être exécutés par deux sociétés indépendantes. Celles-ci se partagent le travail mais sont responsables ensemble du résultat final. De cette manière, les petites et moyennes entreprises peuvent également participer en tant que « co-auditeurs » à l'audit de grandes entreprises, ce qui réduit les barrières à l'entrée sur le marché.

L'un des principes de base de l'économie de marché est le principe de responsabilité. Quiconque offre un bon produit doit pouvoir faire des profits. Mais quiconque nuit à autrui doit également en être tenu responsable. Quiconque enregistre des pertes doit en prendre la responsabilité. Aucun autre secteur ne s'est plus éloigné de ce principe de base de l'économie de marché que l'industrie de la finance. Les grandes banques chancelantes sont sauvées par le contribuable, les bilans falsifiés promettent des profits pour une sanction minimale, et les clients sont lésés et doivent en assumer la responsabilité. Le nombre de directeurs de banque ayant dû rendre des comptes pour leurs erreurs est bien faible ! Quant aux agences de notation, elles ont été en mesure de maintenir en grande partie leur concept commercial sans se laisser influencer par la crise. Leurs pronostics ne se sont pas seulement avérés faux dans de nombreux cas, mais en outre, elles n'ont souvent pas tenu compte d'importants facteurs dans leur analyse et ont omis de faire une étude détaillée des réalités du marché. En effet, les risques systémiques du milieu financier et de leurs titrisations ont mal été communiqués, tandis que les risques de défaillance des titres financiers structurés ont été évalués de façon trop optimiste. Et malgré tout, elles n'ont pas été tenues responsables de leurs erreurs.

Il n'y a pas de marche de manœuvre pour que chaque secteur puisse discuter des solutions dans le détail. Dans le domaine de l'économie de l'Internet par exemple, les propositions consistant à démanteler le marché tout en envisageant une réglementation des plates-formes commerciales ou des machines de recherche devraient concrètement faire l'objet d'une comparaison, afin de revenir au plus grand fairplay possible dans la concurrence.

40 Steingart, G. (2013). « Entflechtet euch ! », dans : *Der Spiegel*, 15.4., p. 78.

41 « Rezept gegen Größenwahn », *Handelsblatt*. 25.3.13.

4.2 Règles intersectorielles

Outre les réglementations spécifiques à un secteur, il est également nécessaire de renforcer les instruments de la politique concurrentielle pour tous les secteurs. Cela devrait inclure la possibilité de réduire de façon ciblée la taille des grands groupes.

Cela n'a encore jamais été réalisé à grande échelle ? Faux ! Nous avons déjà traversé une époque à laquelle les structures étatiques étaient trop petites et trop faibles face aux multinationales. Alors qu'un grand espace économique s'était mis en place, il manquait les structures politiques pour contrôler les grandes entreprises qui en avaient résulté. Les personnes lésées par cette évolution étaient bien supérieures en nombre aux personnes qui en profitaient. Et elles réussirent à retourner les rapports de force en leur faveur. Je parle ici des grands trusts qui ont dominé l'économie américaine à la fin du dix-neuvième siècle.

C'est le *progressive movement* (ou mouvement progressiste) qui permit à l'époque de sortir de cette crise. Ce mouvement rassemblait des citoyennes et citoyens de la classe moyenne, qui, d'une part, se sentaient lésés par le grand capital, mais qui, d'autre part, n'avaient pas la fibre révolutionnaire. Ce regroupement de professeurs, d'avocats, de scientifiques et de commerçants avait un objectif commun, à savoir le sauvetage de la démocratie et de l'économie de marché et le maintien d'une société où tout un chacun pourrait participer au progrès technique. Le mouvement recruta largement, et c'est exactement ce qui fit le secret de son succès. Les progressistes formèrent une large alliance et prirent position entre l'élite des grandes entreprises et les idées radicales de la révolution de gauche. Ainsi, le mouvement ne s'opposa jamais au milieu des affaires, le *business*, mais explicitement au *big business*, le monde des grandes entreprises, puisqu'il défendait en effet la concurrence et l'entrepreneuriat libre !

D'abord organisés au niveau local, les progressistes finirent par avoir du succès au niveau fédéral en 1901. Car l'élection du républicain Theodore Roosevelt à la fonction

de président mit à la tête du pays un progressiste déclaré, qui s'opposa ainsi à la politique du laisser-faire de son parti. Et il prit alors de nombreuses mesures énergiques. Il fut le premier à exploiter jusqu'au bout le « Sherman Antitrust Act » (qui défendait le droit de la concurrence) et ordonna à son ministre de la Justice, qui, aux États-Unis, a également la fonction de procureur général, de porter plainte contre tous les cartels importants. Suivant les consignes de Roosevelt, ce dernier passa à l'attaque 44 fois en tout. Entre autres, le grand groupe JP Morgan et son conglomerat de chemin de fer, la Northern Securities Company, furent décartellisés en 1904. Ce fut également le cas pour *Standard Oil*, qui fut divisé en 33 sociétés⁴².

Entre-temps, plus de 100 ans se sont écoulés, et nous nous retrouvons dans une situation similaire. Comme cela fut le cas à l'époque, nous avons aujourd'hui besoin d'un mouvement issu de la classe moyenne de notre société qui s'engage pour l'économie de marché et la rectification des dérapages survenus jusqu'ici. Nous devons réintroduire la concurrence là où elle est limitée par l'existence de quelques grandes entreprises.

Dans la mesure où jusqu'ici, la législation en la matière était non existante, nous avons besoin d'une loi de décartellisation. L'État doit avoir la possibilité de démanteler activement les entreprises qui ont établi un pouvoir économique trop important. Les décartellisations ne doivent pas être possibles que dans des cas isolés ou de façon exceptionnelle, mais elles doivent représenter un instrument disponible pour tous et destiné à limiter le pouvoir économique⁴³. En Allemagne, le gouvernement noir-jaune d'Angela Merkel a entraîné ce projet de loi pendant quatre ans ; en effet, il aurait fallu qu'il affronte des multinationales influentes. Aux États-Unis, il existe déjà une base juridique claire pour décartelliser les grandes entreprises. Nous en avons également besoin en Europe.

Une loi régissant la décartellisation n'est cependant qu'un des nombreux instruments dont nous pouvons faire usage. Une autre possibilité consisterait à faire en sorte que les entreprises soient de nouveau davantage liées à l'espace judiciaire dans lequel elles agissent. Les entreprises sont des

42 Voir Clancey, T., Mosley, S., Spiller, J., & Young, S. (2004). *The United States, 1763–2001*, London, p. 121 ; et Bringhurst, B. (1979). *Antitrust and the Oil Monopoly: The Standard Oil Cases, 1890–1911*, Westport (CT).

43 Monopolkommission (2010). *Gestaltungsoptionen und Leistungsgrenzen einer kartellrechtlichen Unternehmensentflechtung*, http://www.monopolkommission.de/sq_58/s58_volltext.pdf (8.10.2013).

personnes morales, et en tant que telles, elles ne sont envisageables que dans un ordre juridique déterminé. Mais bien souvent, il n'existe pas de tel ordre à l'échelon mondial. Si les sociétés souhaitent que les entreprises soient de nouveau contrôlables, elles doivent s'assurer qu'aux frontières de l'espace juridique en question, des frontières claires soient également rétablies en ce qui concerne les activités des entreprises. Les entreprises doivent être obligées d'agir au sein de structures respectives pouvant vraiment fonctionner de manière autonome. Pour les grands instituts bancaires par exemple, cela signifie que chaque filiale aux États-Unis ou dans l'Union européenne doit tenir à disposition suffisamment de capital propre et n'a pas le droit de ne dépendre que du capital total de l'ensemble du groupe. Car en cas de besoin, celui-ci ne sera éventuellement pas disponible du tout mais sera requis ailleurs.

Citons l'exemple du contrôle des concentrations en cours. Depuis la mise en place d'un nouveau cadre de contrôle des concentrations en mai 2004, la Commission européenne agit pour ainsi dire en tant qu'autorité européenne chargée de la concurrence. Jusqu'ici, elle est cependant restée extrêmement discrète dans le domaine. Au cours des cinq premières années, il y a eu 1 665 fusions annoncées, mais seules deux (!) ont finalement été interdites par la Commission. Cette circonspection de la Commission n'a pas que des raisons politiques mais aussi juridiques. En effet, ses décisions doivent être défendables aux yeux de la loi. Il faudrait que le mandat de la Commission soit mieux défini dans ce domaine.

Dans toutes les procédures relatives au droit de la concurrence, les nouvelles conclusions en matière de recherche sur les réseaux doivent à l'avenir être prises en compte, celles-ci révélant le danger réel de la concentration du pouvoir sur les marchés. Lors de rachats isolés, il serait erroné de ne prendre en considération que l'effet sur les différents marchés nationaux au vu de la mise en réseau extrêmement étroite de quelques entreprises. C'est le regard

sur l'ensemble de la situation dans l'économie mondiale qui doit être décisif. En outre, il faudrait systématiquement tenir compte du rapport de forces entre les États et les entreprises : ces mêmes entreprises qui se trouvent au centre du nœud que nous avons décrit plus haut et qui contrôlent de nombreuses autres entreprises mondiales, de manière directe ou indirecte, doivent être entravées dans le renforcement de leur croissance et restreintes dans leur capacité à contrôler d'autres entreprises.

La manipulation du marché par des cartels doit être sanctionnée plus sévèrement. Mais si des premiers pas sont actuellement effectués dans ce domaine, il reste beaucoup à faire. Dans une étude effectuée pour la Commission européenne, des économistes de trois instituts de recherche européens ont quantifié les pertes économiques que causent les cartels en Europe⁴⁴. Selon leurs résultats, le préjudice économique se produisant chaque année dépasse les 260 milliards d'euros. Ce faisant, la manipulation du marché touche les secteurs les plus divers : café et produit de vaisselle, ciment et produits chimiques, écrans plats et lecteurs de DVD, verre et faisceaux électriques pour les voitures, et même véhicules de pompiers et crevettes grises. D'où vient ce préjudice ? Eh bien, les consommateurs paient des prix plus élevés pour les produits finis qu'il ne serait nécessaire dans les faits, car la concurrence ne fonctionne pas vraiment sur ces marchés. Certes, les cartels doivent s'acquitter d'amendes. Mais ces dernières sont tellement négligeables qu'en fin de compte, il vaut la peine de prendre le risque de se faire prendre. Même si, entre-temps, les amendes des cartels ont été augmentées de façon considérable, s'élevant désormais à 10 % du chiffre d'affaires du groupe, on peut toujours se demander pourquoi les bénéfices réalisés illégalement ne sont pas entièrement confisqués. En tout cas, moi, je ne comprends pas que la dissuasion ne soit appliquée qu'envers les personnes physiques avec pour but d'infliger des sanctions étatiques et qu'elle ne joue presque aucun rôle lors de la sanction d'entreprises économiques.

44 Commission européenne. (2007). *Making Antitrust Damages Actions More Effective in the EU: Welfare Impact and Potential Scenarios*, http://ec.europa.eu/competition/antitrust/actionsdamages/files_white_paper/impact_study.pdf (8.10.2013).

4.3 Le TTIP – pas de cette façon !

Un accord commercial et économique entre l'UE et les États-Unis est une bonne chose. Mais il faut que l'accord en question profite aux citoyens, et pas qu'il renforce encore le pouvoir des conglomérats. En sa forme actuelle, le TTIP travaille à la consolidation de l'influence des lobbies et à la protection des investisseurs. Au lieu de cela, nous devrions supprimer les obstacles techniques au commerce et renforcer le cadre juridique international. En conséquence, nous avons besoin d'un nouveau mandat de négociation qui favorise la compétitivité et ne l'entrave pas. Les négociations du TTIP doivent être publiques. La Commission européenne négocie avec les États-Unis au nom de plus d'un demi-milliard de citoyens européens ressortissant de 28 États membres. Ce faisant, la Commission doit être un négociateur honnête défendant les intérêts des citoyens européens et non pas le larbin des multinationales.

Les procédures d'arbitrage entre investisseurs et États n'ont rien à faire dans un accord entre l'UE et les États-Unis. Les négociations secrètes au sein desquelles des médiateurs privés font justice en passant au-dessus du droit européen ne sont pas acceptables. La sécurité juridique, tel est l'argument, est l'un des principaux objectifs déclarés du TTIP. La sécurité juridique n'est cependant pas obtenue lors de négociations précipitées tenues à huis clos. La manière dont sont actuellement menées les négociations semble hâtive ; c'est ce que se sont accordés à dire divers experts⁴⁵. Sous sa forme actuelle, le TTIP soulève davantage de questions qu'il n'en résout, ce qui renforce ainsi l'insécurité juridique.

En deux mots : nous avons besoin d'un mandat de négociation qui favorise la compétitivité et ne l'entrave pas. La libéralisation et la privatisation ne peuvent pas être étendues sans borne : elles nous entraînent directement dans un monde où le contrôle du marché est exercé par un nombre restreint de multinationales. Et la concentration du pouvoir économique est dangereuse pour la société.

5 Une Europe progressiste afin de faire reculer le pouvoir des grandes entreprises

Étant donné que les multinationales agissent au niveau mondial, les États doivent également coopérer efficacement. Aujourd'hui, les grands centres de pouvoir de l'économie ont aussi davantage de pouvoir que les États. Cela est tout particulièrement vrai en Europe. De la même manière qu'à l'époque, le pouvoir politique était encore largement établi à l'échelon fédéral aux États-Unis, alors que les grandes entreprises agissaient nationalement, de nos jours, de nombreuses compétences politiques sont représentées au niveau national, tandis que les entreprises sont depuis longtemps présentes à l'échelle européenne, si ce n'est mondiale. Tout comme l'État américain de l'Ohio n'était alors pas en mesure de juguler le pouvoir du géant pétrolier Standard Oil installé dans sa capitale de Cleveland, il est tout autant impossible de museler Shell, Nestlé ou

Vodafone au sein des structures étatiques actuelles de l'Europe. Les *progressistes* européens doivent par conséquent se poser aujourd'hui les mêmes questions relatives au pouvoir que les Roosevelt et Wilson il y a presque exactement cent ans. En Europe, nous avons au fond créé des institutions avec l'UE grâce auxquelles les actions décidées sont possibles. Mais il s'agit désormais de vraiment les utiliser ! Nous voulons d'une Europe où les intérêts des citoyens soient au centre des préoccupations et dans laquelle nous ne nous laissions pas diviser par les intérêts économiques des multinationales !

De nos jours, nombreux sont ceux qui ont eu un sursaut de conscience concernant différents sujets : comme nous l'avons vu, le TTIP fait face à une forte résistance. Le pouvoir

45 Kleinheisterkamp, J. (2014). « Financial Responsibility in European International Investment Policy ». *International and Comparative Law Quarterly*, 63(2), 449–476. Voir également : Skovgaard Poulsen et al. (2013). *Costs and Benefits of an EU-USA Investment Protection Treaty*. https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/260380/bis-13-1284-costs-and-benefits-of-an-eu-usa-investment-protection-treaty.pdf (5.11.2014).

économique de Google ou d'Amazon fait également l'objet d'amples débats dans le monde politique. Ces mesures isolées ne sont cependant pas encore adaptées au défi réel. Il n'est pas suffisant d'empêcher le TTIP. Il faut également rectifier les mesures bilatérales de protection des investissements prises jusqu'ici sur lesquelles se fondent les plaintes actuelles des investisseurs contre les États. Et même si les considérations visant à limiter le pouvoir économique des machines de recherche sont judicieuses⁴⁶, il ne suffirait toutefois pas de ne s'attaquer qu'à une seule entreprise à la fois. Il est nécessaire de renforcer les instruments de la politique de concurrence dans leur ensemble, afin de pouvoir combattre le pouvoir économique des grandes entreprises de façon systématique.

Démantèlement des multinationales et régulation des marchés : cela ressemble à l'utopie de la gauche radicale. Mais cela n'est absolument pas le cas ! Si nous voulons continuer de garantir le fonctionnement de notre démocratie et de notre société, il faut de nouveau rééquilibrer le rapport de forces entre la société et les entreprises : la société doit fixer le cadre dans lequel ses entreprises peuvent agir,

et non le contraire. Compte tenu du pouvoir politique des conglomérats mondiaux, cette discussion n'est pas simple. C'est pourquoi nous avons ici besoin de plus que d'une initiative politique menée dans un seul pays.

Pour mettre en œuvre la législation anti-trust et les importantes réformes politiques, nous avons aujourd'hui besoin d'un mouvement progressiste en Europe, tout comme aux États-Unis au début du siècle dernier : nous devons faire reculer ou dissoudre les structures de pouvoir politico-économique existantes. Et nous devons faire bloc en Europe de manière à ce que personne ne puisse nous monter les uns contre les autres. De même qu'aux États-Unis au tournant du siècle dernier, le soutien doit venir de la classe moyenne de la société. Il ne peut être composé que de quelques radicaux dispersés. Ce sont justement les personnes actives dans le milieu économique mais qui se font mettre à l'écart du marché et de l'État par les grandes entreprises qui devraient constituer le noyau d'un tel mouvement. Les progressistes nous ont montré qu'un tel mouvement issu des classes moyennes n'était pas une utopie. Prenons-en exemple et organisons une Europe progressiste !

46 « European Parliament Votes Yes on "Google Breakup" Motion », *The Guardian*, 27.11.14.